

Adresse des membres du tribunal criminel du 2e arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal criminel du 2e arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 81;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21906_t1_0081_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

environné la représentation nationale; applaudissent au patriotisme des citoyens de Paris, qui ont si utilement secondé les efforts et les soins des représentants du peuple; protestent de leur éternel attachement à la liberté, à l'égalité et à la représentation nationale, et de leur haine constante pour la tyrannie, sous quelque dehors qu'elle se montre.

La mention honorable et l'insertion au bulletin de toutes ces diverses adresses sont décrétées (1).

a

[L'administration du départ¹ de Saône-et-Loire, à la Conv.; Mâcon, 17 therm. II] (2)

Citoyens représentants,

A quel excès de fourberie, à quel crime ne portent donc pas l'ambition et la soif de dominer ! Quoi ! C'est lorsque le peuple français est levé contre les tyrans, c'est lorsque il a juré leur destruction, que d'infâmes conspirateurs veulent le réasservir; c'est lorsque tous les coeurs vous sont dévoués, c'est lorsque tous les Français sont prêts à vous faire des remparts de leurs corps que des monstres altérés de sang tentent de vous égorger ! Et c'est Robespierre, ce perfide qui couvroit ses abominables projets du masque du patriotisme et d'une fausse popularité, c'est cet habile scélérat qui vouloit se baigner dans votre sang. Mais le courage et la fermeté que vous avez déployés, le dévouement des sections de Paris, l'opprobre dont les traîtres se sont vus couverts, la mort prompte dont ils ont été frappés, tout doit faire connoître aux conspirateurs le sort qui les attend. Pour vous, intrépides représentants qui avez prouvé que les plus grands dangers ne pouvoient vous ébranler, continuez à terrasser les traîtres et à consolider la liberté par l'anéantissement des tyrans.

BIERSON, B. T. DUREAULES, P. JIJON, GUIERE, B. MARDON, MAUQUIN (*secrét.-g^{al}*) [et une signature illisible].

b

[Les membres composant le tribunal criminel militaire du 2^e arr^t de l'armée des Pyrénées-Orientales, à la Conv.; Toulouse, 19 therm. II] (3)

Grâces vous soient rendues, fidèles représentants d'un peuple libre, par qui les infâmes restaurateurs des factions que vous avez successivement exterminées ont disparu de dessus la terre !

Ils ne sont plus, ces mandataires infidèles dont la perversité n'égalait que leur hypocrisie, qui parloient de vertu, de liberté et de bonheur, lorsque la corruption, la terreur et la mort

étoient les ministres de leurs projets, lorsqu'ils affectoient un ascendant odieux sur le gouvernement républicain qu'ils vouloient dissoudre, pour transiger avec ses ennemis et en recevoir le salaire de leurs forfaits !...

Le jour du 9 messidor [*sic*] a lui, et il a été le dernier de la tyrannie !

Un sénat auguste, immobile à son poste au milieu des apprêts de la rébellion, délibérant avec calme la réparation des outrages faits à l'égalité, des hommes élevés la veille à la dignité de représentants d'un grand peuple et au comble d'une faveur usurpée, précipités tout-à-coup dans les horreurs et dans l'abandon du crime découvert, la renommée publiant leur supplice aussitôt que leur scélératesse, voilà le spectacle sublime et instructif que cette journée a donné au monde !

Puisse-t-il graver à jamais dans le coeur des traîtres l'image du sort que nous réservons à leurs pareils ! Puisse-t-il apprendre à tous ceux qui seroient tentés d'aspirer à la souveraineté qu'il n'y a de pouvoir durable que celui qui émane du peuple, que, sans l'amour du peuple et de la vertu, tout n'est que faiblesse et malheur !

Recevez, législateurs, nos félicitations et l'expression de la reconnaissance que nous devons aux vengeurs de la liberté, avec le serment que nous faisons de travailler à la consolider par un attachement imperturbable à nos devoirs.

Cl. FAVIER (*off. de police*), LACROIX (*présid.*), DAZ fils (*accusateur milit.*), ALARD (*vice-présid.*), L. NICOLLAS (*substitut de l'accusateur milit.*), AUTENAC (*greffier*), CARRIERE (*commis-greffier*).

c

[Le c. révol. du c^{on} de Pamiers (1), à la Conv.; s.d.] (2)

Législateurs,

Il est donc vrai qu'une vaste conspiration s'ourdissait dans les ténèbres contre la liberté du peuple; que des hommes investis de la confiance nationale en étoient les chefs; que tout étoit préparé pour nous redonner un maître qui devoit s'élever sur les ruines sanglantes de la Convention et des patriotes ! A cette nouvelle nous avons frissonné d'horreur et nous sommes successivement passés de l'état d stupeur à celui de l'indignation la plus profonde.

Vous avez, sauveurs de la patrie, déployé dans cette grande crise, dans cette lutte impie du crime contre la vertu, de la tyrannie contre la liberté, cette grandeur d'âme, cette énergie et cette sagesse qui n'appartiennent qu'aux fondateurs de la liberté du monde. Nouveaux Décimus, vous avez bravé les poignards des assassins pour ne penser qu'au salut du peuple. Les races futures croiront à peine à votre généreux dévouement et à la scélératesse des nouveaux Catilina.

(1) P.V., XLIII, 229-230.

(2) C 313, pl. 1251, p. 14. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.; J. Sablier, n° 1501.

(3) C 313, pl. 1251, p. 15. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.

(1) Ariège.

(2) C 313, pl. 1251, p. 16. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.